



Appel d'Offres (AO)

Travaux de remplacement du toit et du vitrage à l'emplacement de l'Entrée principale et de la Colonnade

N° de référence : NGC110697

N° de référence d'Achats et ventes : PW-17-00789081

6 septembre 2017

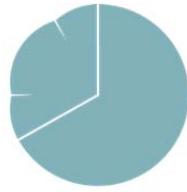
ADDENDA n° 1

Cet addenda fait partie des documents contractuels et doit être lu, interprété et coordonné avec toutes les autres pièces. Tous les coûts rattachés au contenu de ce document doivent être inclus à la somme totale du contrat. Accusez réception de cet addenda en insérant son numéro et la date sur le formulaire de soumission, plus précisément à l'article G.2.

1. L'appendice M est remplacé par le suivant :

Appendice M - Electrical Mechanical (FR) v2

2. Le document se trouve sur la Page 2 et 3 de l'Addenda #1 sont un ajout à l'annexe G.



tim davis
design inc

Directeur: timdavisBSc(Hons) DipArchMDesRIBACEngMStructE
(Membre du Royal Institute of British Architects)

TéL. (+1) 613 255 0268 | Courriel timdavisdesign@primus.ca | W timdavisdesign.com

Addendum de soumission n° 1

Musée des beaux-arts du Canada

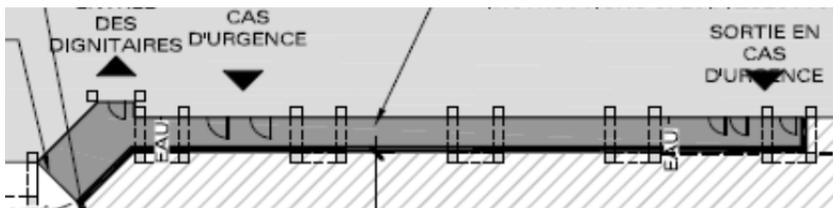
Travaux temporaires du MBAC, en Phase 3 – Travaux de remplacement de
fenêtres et du toit, à la Colonnade et à l'Entrée principale

30 août 2017

Messieurs,

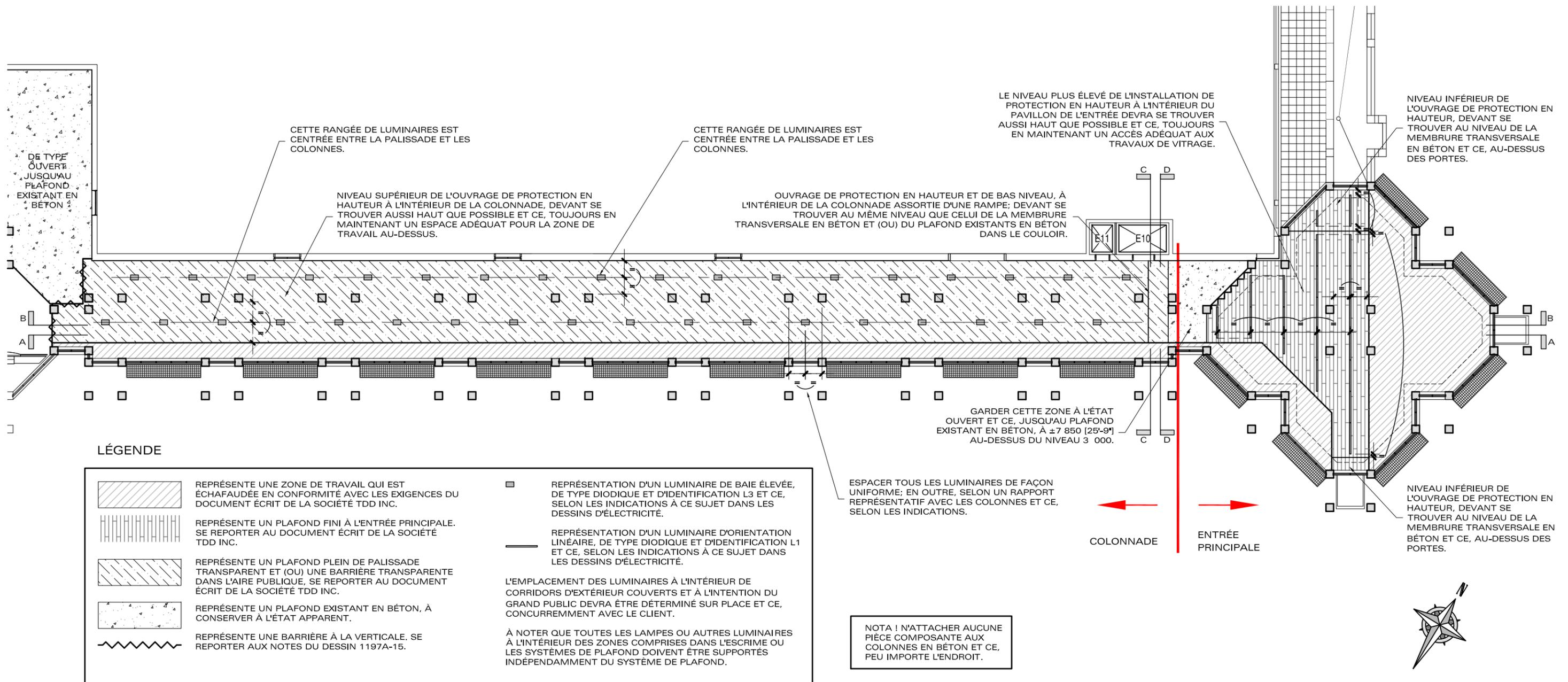
Dans le prix à partir duquel vous voulez soumissionner, prière de tenir compte des articles suivants :

1. Dessin ci-annexé 1197-21'C' de la société TDD Inc.
2. Le corridor du sud-ouest qui est couvert et qui desservira le grand public à des fins de sortie de secours en cas d'urgence (et ce, selon les indications ci-après) devra être exclus des exigences esthétiques de la section 2.1.4 du document d'Exigences de conception de nature générale de la société TDD Inc. Il s'agit ici d'un corridor qui devra être utilisé à des fins de sortie de secours seulement, ce qui fait qu'il peut être distinct de la zone de construction adjacente, laquelle zone comportant des clôtures de construction apparentes et des articles du genre; en d'autres termes, il n'existe ici aucun besoin de montage de palissades en contre-plaqué. Par contre, l'on se devra d'appliquer toutes les exigences structurelles de protection en hauteur (protection assurée par des ouvrages de toiture).



Dans son document de retour de soumission, le Soumissionnaire se devra de confirmer qu'il a tenu compte du présent addendum et ce, en inscrivant le numéro d'addendum correspondant (Addendum de soumission n° 1).

(Fin)



PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI ET CE, À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE COUVERTE ET À L'INTENTION DU GRAND PUBLIC 1:300

NOTES

1. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle. Vérifier toutes les dimensions sur place. Signaler les divergences et les ambiguïtés avant la mise en route des travaux sur place et (ou) avant la commande de matériaux.

2. Les droits d'auteur du présent dessin et de la présentation tridimensionnelle de la conception ou des conceptions présentée(s) à l'intérieur dudit dessin sont et demeureront la propriété exclusive de la société Tim Davis Design Inc. et ce, en conformité les Lois pertinentes du Canada. Le dessin proprement dit et la(les) conception(s) affichée(s) ou présentée(s) à l'intérieur dudit dessin ne pourront pas être reproduits, entreposés dans un système d'archivage ni transmis en n'importe quelle forme que ce soit ou par n'importe quel moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre moyen, soit en tout ou en partie ni en formes bidimensionnelle ni tridimensionnelle) sans la permission écrite de la société Tim Davis Design Inc. Et toute permission de la sorte ne constitue un renoncement aux droits moraux de la société Tim Davis Design Inc.

Le présent dessin et les détails de conception qui en découlent ne pourront être utilisés que par le client les ayant demandés et ce, seulement aux fins pour lesquelles ledit dessin et les détails avaient été demandés à l'origine et seulement dans la mesure à partir de laquelle les redevances établies ont été payées au complet à la société Tim Davis Design Inc. La licence ou le droit d'utiliser les présents dessins s'avère invalide dans le cas du non-paiement des redevances établies.

3. Advenant la mise en route de travaux avant l'obtention par le client du permis de construction requis par la Loi, la société Tim Davis Design Inc n'assumera aucune responsabilité en rapport avec les travaux présentés dans ce dessin ou dans tout autre dessin.

RÉVISIONS

Rév A 2017.08.01 Revue et coordination de document

Rév B 2017.08.15 Document de soumission

Rév C 2017.08.29 Document faisant partie de l'addendum n° 1

CLIENT

National Gallery of Canada / Musée des beaux-arts du Canada

PROJET

Travaux temporaires pour le remplacement des fenêtres et (ou) du toit de la colonnade et de l'entrée principale

TITRE DU DESSIN

Plan de plafond réfléché, à l'état proposé

PROJET N°

1197A

DESSIN N°

1197A-21'C'

DATE

Juillet 2017



903-545, St Laurent Blvd.,
Ottawa, Ontario,
K1K 4H9, CANADA

T: (+1) 613 255 0268
E: timdavisdesign@primus.ca
W: timdavisdesign.com

buildings • intérieurs • jardins • millwork
furniture • photography • graphics